

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 525

présenté par
Mme Limon

ARTICLE 11 QUATER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« l'autorisation préalable prévue »,

les mots :

« l'agrément prévu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.